



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN N° 7

Du 1^{er}/03/2022 au 15/03/2022

**Suivi de la période à risque
pour les captures accidentelles
de petits cétacés en Atlantique**

AVANT-PROPOS

D'importants épisodes d'échouages de dauphins sont constatés sur le littoral Atlantique chaque hiver depuis fin 2016, la plupart présentant des traces d'engins de pêche. Depuis, un groupe de travail national, copiloté par le ministère de la Mer (DGAMPA¹) et le ministère de la Transition écologique (DEB²) et composé de scientifiques, de représentants professionnels et d'ONG, s'est constitué pour améliorer les connaissances et proposer collectivement des mesures pour limiter ces événements. La problématique des captures accidentelles de cétacés est complexe et sensible. Le groupe de travail a élaboré une feuille de route sur les travaux à mener de 2021 à 2027 pour réduire significativement les captures accidentelles de petits cétacés en Atlantique.

Durant l'hiver 2020-2021, la France a mis en place un plan d'action fondé sur sept engagements visant à une meilleure compréhension des interactions entre le dauphin commun et les engins de pêche et à la réduction des captures accidentelles de petits cétacés. Ce plan d'action a été complété pour l'hiver 2021-2022.

Ces actions font l'objet de discussions avec les autres États membres présents dans le golfe de Gascogne, en particulier l'Espagne et le Portugal. Une recommandation conjointe, élaborée avec l'Espagne, est en cours de discussions avec la Commission européenne pour porter des mesures réglementaires et de connaissance au niveau européen. En complément, le projet européen Cetambicion (France, Portugal, Espagne), vise à compléter une stratégie commune de réduction des captures accidentelles de petits cétacés sur le littoral Atlantique avec les scientifiques et les États membres.

Comme l'an dernier, l'État, dans un souci de transparence et d'information du grand public sur la situation des échouages de petits cétacés sur la côte Atlantique, publiera, de manière bimensuelle des bulletins d'information du 15 décembre 2021 au 30 avril 2022 (période à risque). Chaque bulletin permettra de faire un point sur la situation des échouages hivernaux et le suivi des actions. Le bulletin d'information N°1 présente l'ensemble des actions.

[La liste complète des bulletins est accessible ici.](#)

¹ Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA) : fusion au 1^{er} mars 2022 de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture et de la direction des affaires maritimes

² Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB)

AXE 1: AMELIORER LES CONNAISSANCES

1. Déclarations obligatoires des captures accidentelles de mammifères marins par les professionnels

Les déclarations obligatoires de captures accidentelles de mammifères marins sont en place depuis le 1^{er} janvier 2019, en application de l'arrêté ministériel modifié du 1^{er} juillet 2011 fixant la liste des mammifères marins protégés sur le territoire national et les modalités de leur protection (article 4). Un guide d'aide à la déclaration à destination des professionnels est disponible [en ligne](#).

Une déclaration de capture accidentelle de dauphins communs a été recensée actuellement sur la première quinzaine de mars pour les navires de plus de 12 mètres, correspondant à **2 captures accidentelles**. Une déclaration de capture accidentelle pour un navire de moins de 12 mètres en janvier a été signalé. Ce recensement reste toutefois à consolider, car l'ensemble des données pour les navires de moins de 12 mètres n'est pas encore réceptionné en ce début de période à risque (voir pages 10 et 11, Aide à la lecture des chiffres).

50 captures accidentelles au total, pour 47 déclarations, ont été déclarées sur la période à risque (du 1^{er} décembre 2021 au 15 mars 2022).

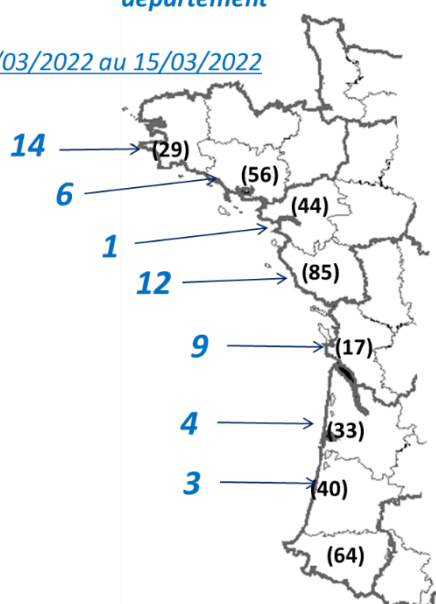
2. Suivi des échouages des petits cétacés sur la côte Atlantique et de leurs causes par le réseau national d'échouages

→ **49 petits cétacés** ont été retrouvés échoués sur les côtes atlantiques entre le 1^{er}/03/2022 et le 15/03/2022, ce qui conduit à **474 individus échoués depuis le 1^{er} décembre 2021**.

Détail des échouages	Du 1 ^{er} /03 au 15/03/2022	Totaux depuis 1 ^{er} /12/2021
Dauphin commun	26	274
Dauphin non identifié (en attente de confirmation)	20	170
Marsouin commun	1	19
Grand dauphin	0	7
Dauphin de Risso	0	1
Dauphin bleu et blanc	2	3
Totaux	49	474

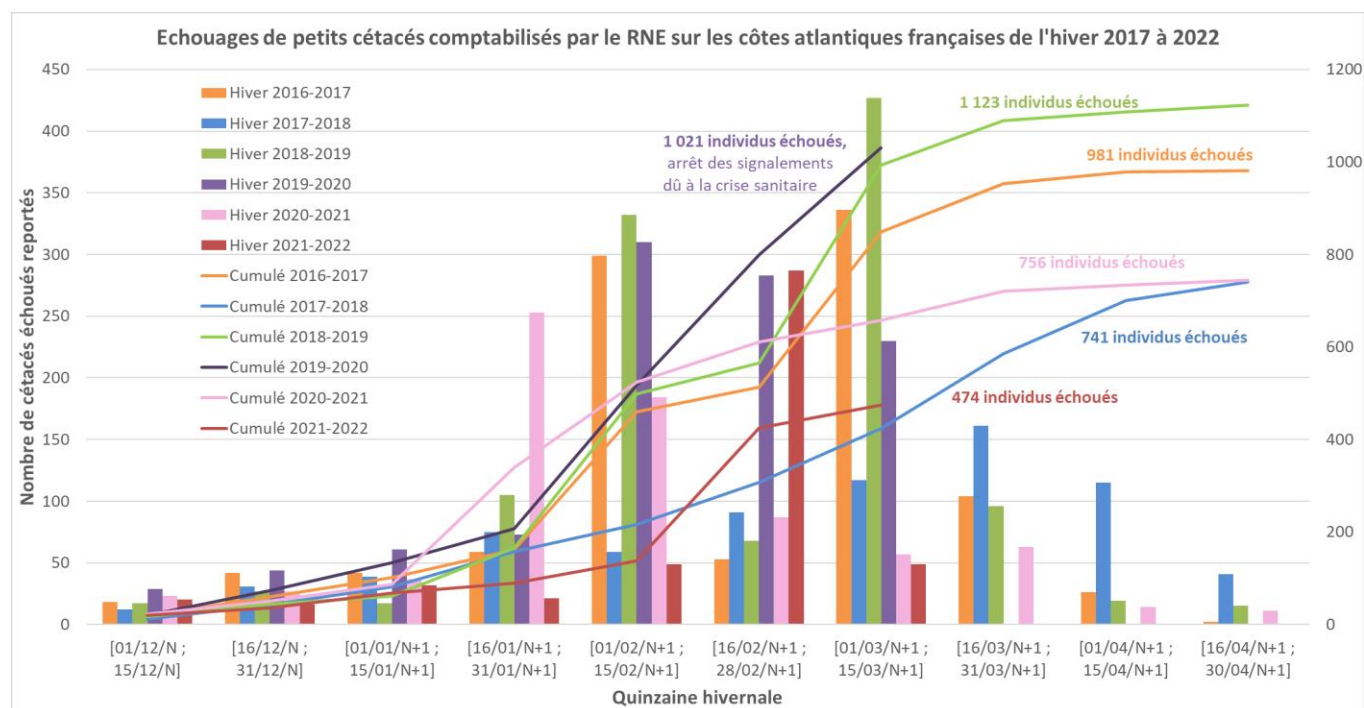
Nombre de petits cétacés recensés échoués par département

Du 1^{er}/03/2022 au 15/03/2022



La rubrique Aide à la lecture en page 10, a été complétée, afin d'expliquer les variations d'échouages et d'analyse.

Le graphique suivant présente l'évolution des échouages hivernaux depuis 2016-2017 à aujourd'hui. Il permet de comparer les échouages aux années précédentes.



3. Renforcement de l'observation embarquée en mer des flottilles à risque

Les observations embarquées sont une autre source de données, qui permettent d'affiner l'identification des navires à risque et d'estimer les captures accidentelles de dauphins. L'augmentation de ces observations embarquées a lieu du 15 décembre 2021 au 30 avril 2022.

Du 1^{er}/03/2022 au 15/03/2022, 37 marées ont été observées sur des fileyeurs, correspondant à 51 jours de mer. Aucune capture accidentelle de cétacés n'a été observée lors de ces observations en mer. Au total, 4 captures accidentelles ont été observées depuis le 15 décembre 2021. Le détail des observations est présenté ci-dessous.

	Marées observées sur la quinzaine	Cumul des marées observées depuis le 15/12/2021	Captures de petits cétacés cumulées
Fileyeurs 3 miles	4	9	0
Fileyeurs côtiers	19	120	4
Fileyeurs mixtes	3	30	0
Fileyeurs au large	2	14	0
Chaluts pélagiques	3	11	0
Senne danoise	6	16	0
Totaux	37	200	4

Financement : 1,2 million d'euros (ministère de la Mer)

4. Expérimentation des caméras embarquées sur les fileyeurs : projet OBSCAME

La mise en œuvre de la phase 2 du projet OBSCAME se poursuit. Elle vise à équiper, à collecter et à traiter les données issues des caméras embarquées sur 20 fileyeurs (les 5 navires de la phase 1 et 15 nouveaux navires).

En lien avec les organisations professionnelles, le groupement Sinay/Isifish (titulaire du marché) a pris contact avec plusieurs navires pour organiser les visites de qualification et programmer les équipements. **18 navires sont à ce jour équipés**, dont les 5 navires de la phase 1. Un nouveau fileyeur sera prochainement équipé, le projet OBSCAME est donc toujours à la **recherche d'un volontaire** supplémentaire pour atteindre l'objectif des 20 navires équipés.

Pour rappel, le traitement des données collectées (nombre de marées au filet, nombre de captures accidentelles, etc.) est détaillé ci-dessous.

Période de collecte des données	Nombre de navires équipés	Nombre de marées aux filets observées/heures de visionnage	Nombre de captures accidentelles et espèces concernées	Engins associés aux captures
De janvier à décembre 2021	5*	283 marées 2634 heures	2 marsouins communs 9 dauphins communs	Trémail (8) et filet maillant calé (3)
Janvier 2022 (en cours de traitement)	18	42 marées 214 heures	1 dauphin commun et 1 marsouin commun	Trémail (2)

*3 navires ont été équipés en plus des 5 navires fin décembre, portant à la collecte d'image sur 8 navires fin décembre

Les modalités de restitution de ces données feront l'objet de discussions ultérieures avec les partenaires du projet.

Financement : 2,1 millions d'euros (FEAMP, État, OFB)

5. Amélioration des connaissances et évaluations des solutions de réduction des captures accidentelles de dauphins communs : projet Delmoges

Ce projet scientifique de 3 ans, Delphinus mouvements gestion (Delmoges), piloté par l'Ifremer et l'observatoire Pelagis³, réunit plusieurs partenaires scientifiques et techniques. Il vise à :

- ✓ améliorer les connaissances sur la population de dauphins dans le golfe de Gascogne et son environnement (état, habitats, connectivités, ressources alimentaires) ;
- ✓ comprendre les conditions écologiques et techniques des captures accidentelles, mieux définir les activités de pêche à risque ;
- ✓ proposer des solutions pour les réduire : élaboration de plusieurs scénarii de remédiation aux captures accidentelles, en concertation avec les parties prenantes, à partir de l'ensemble des connaissances acquises dans le cadre de Delmoges et des programmes scientifiques et techniques du plan d'action.

Les conventions de subventionnement de l'État ont été signées avec les porteurs de projets pour permettre un **début du projet au 1er mars**. Les membres du comité de pilotage et l'équipe scientifique se réuniront à La Rochelle les 30 et 31 mars.

Financement : 3,3 millions d'euros (ministère de la Mer, le ministère de la Transition écologique, France filière pêche)

³ Université La Rochelle-CNRS

AXE 2: REDUIRE LES CAPTURES ACCIDENTELLES ET APPORTER DES SOLUTIONS DURABLES

6. Équipement obligatoire des chaluts pélagiques et démersaux en paire de systèmes dissuasifs (pingers) à l'année

Dès 2019, les chaluts pélagiques ont pu s'équiper en dispositifs dissuasifs pour les dauphins (pingers). L'arrêté ministériel du 27 novembre 2020 a rendu obligatoire l'équipement de dispositifs de dissuasion acoustique pour les chaluts pélagiques et démersaux en paire dans le golfe de Gascogne à l'année.

Depuis début 2022, il y a eu 6 contrôles d'équipement de pinger sur des chaluts pélagiques ou de fond en paire dont un navire étranger. Les contrôles étaient **conformes à la réglementation**. 46 % des navires ayant une activité de plus de 30 jours à l'année au chalut pélagique ou démersal en paire ont été contrôlés depuis 2021.

7. Développement de solutions innovantes et durables

✓ Poursuite des travaux d'expérimentation : projet Dolphinfree

Le projet Dolphinfree vise à développer une **balise bioacoustique**⁴ et autonome en énergie. Au cours de l'hiver 2022, **4 fileyeurs** sont équipés, répartis dans différents ports sur la côte Atlantique, et suivis par des observateurs en mer. Les tests ont débuté pour chaque navire au cours du mois de février. Il est prévu un total de 428 jours de mer d'observation en 2022 par le Bureau Veritas.

La production de balises acoustiques du nouveau prototype Cetasaver-Dolphinfree est en cours de développement et sera finalisée en avril. Ensuite, des tests seront réalisés lors d'activité de pêche à bord de navires professionnels.

En parallèle, des **modules énergétiques**, basés sur des énergies hydrolienne et solaire sont développés. Ils seront, in fine, associés à la balise afin d'accroître considérablement l'autonomie du dispositif. De nouveaux tests en mer sont prévus en mars afin d'effectuer des bilans énergétiques, puis sur des navires, probablement en avril.

Financement : 1 427 635 € (80 % FEAMP, 20 % FFP)

✓ Poursuite des travaux d'expérimentation : projet Licado

Le projet Licado a pour objectif de proposer et d'améliorer des dispositifs technologiques et des stratégies opérationnelles pour limiter les captures accidentelles de dauphins communs dans les pêcheries utilisant le chalut pélagique et le filet dans le golfe de Gascogne.

Les expérimentations de pingers et de réflecteurs acoustiques ont repris depuis fin janvier 2022 afin d'apporter les améliorations nécessaires auprès de 9 navires dans le golfe de Gascogne :

- 3 paires de chaluts pélagiques (test pinger),
- 2 fileyeurs sont équipés de réflecteurs,
- 1 fileyeur est équipé de pingers calés interactifs.

⁴ Balise émettant un signal similaire à l'émission acoustique d'un dauphin, permettant de lui signaler l'engin de pêche

Financement : 1 478 422 € (FEAMP, FFP)

✓ Tests à grande échelle de pingers sur les fileyeurs : projet Pifil

Le projet Pifil teste le pinger Cetasever au moment de l'opération de filage du navire. Ce pinger, développé dans le cadre du projet Licado, est testé au cours du premier trimestre sur 20 premiers fileyeurs. **19 fileyeurs sont actuellement équipés du pinger.** L'installation de l'équipement sur un fileyeur supplémentaire devrait se faire courant mars.

Une application numérique a également été développée pour collecter les données nécessaires lors des tests par les pêcheurs. Elle a été testée par plusieurs partenaires du projet et doit être révisée avant d'être déployée à bord des navires.

Des réflexions sont en cours pour poursuivre la collecte de données et équiper davantage de navires.

Financement : 207 477,80 € (ministère de la Mer)

AXE 3: PARTAGER LES ACTIONS AU NIVEAU EUROPEEN

8. Le projet Cetambicion, projet européen sur les captures accidentelles de cétacés

Le projet Cetambicion⁵, partagé par la France, l'Espagne et le Portugal et financé par l'Union européenne, vise à faciliter la coopération régionale dans la mise en œuvre de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et à proposer une stratégie coordonnée d'évaluation, de surveillance et de gestion des captures accidentelles de cétacés dans le golfe de Gascogne et la sous-région de la côte ibérique. Il implique 15 partenaires des trois États : ministères et organismes publics de recherche et de conservation.

Une réunion s'est tenue le 15 mars en visioconférence avec des structures professionnelles et des organisations non gouvernementales (ONG) des trois nationalités. Cette réunion a permis de présenter aux parties prenantes les travaux engagés par les partenaires de Cetambicion autour des indicateurs de la DCSMM, de leur évaluation, des mesures d'atténuation des captures accidentelles de petits cétacés et des moyens de communication.

En complément, la DGAMPA et la DEB proposeront le 28 avril une journée scientifique et technique en façade, qui permettra notamment d'évoquer les travaux de Cetambicion avec les membres du groupe de travail national.

Financement : 1,2 million d'euros (Union européenne)

⁵ <https://www.cetambicion-project.eu/?lang=fr>

L'ACTIVITE DE PECHE, CETTE QUINZAINES ?

L'activité de pêche à la fin de cette quinzaine a été fortement perturbée par l'augmentation du prix du carburant, entraînant des arrêts d'activité.

✓ Chalutiers pélagiques

L'activité au chalut pélagique reste toujours faible sur cette première quinzaine de mars, elle concerne **5 à 6 paires (chalut-bœuf)** et **1 navire au chalut simple** qui pratique cette activité occasionnellement. L'activité a été perturbée de mauvaises conditions météorologiques en début de quinzaine. Beaucoup de navires dits pélagiques sont toujours au chalut de fond. Au global, l'activité de cette flottille sur le mois est inférieure à celle de 2021 (-30 %). Cette activité est au niveau le plus bas en nombre de navire et de jours de mer depuis 2017.

✓ Fileyeurs

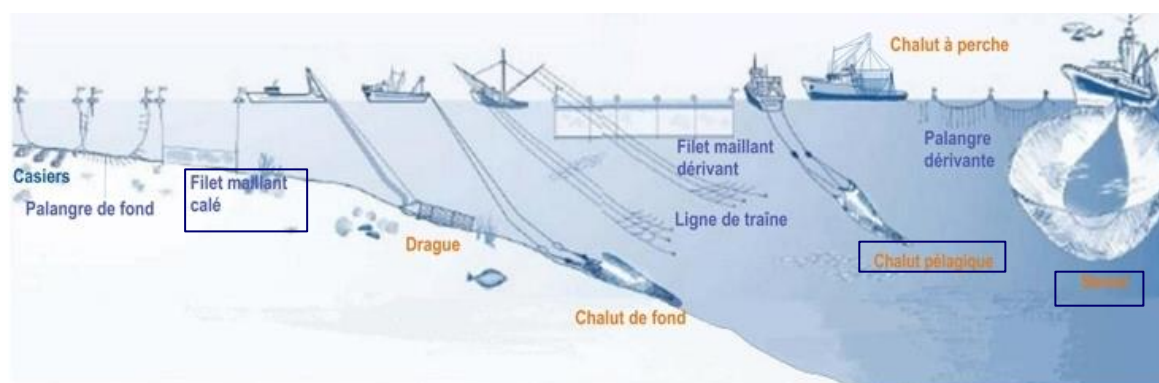
- **Fileyeurs hauturiers à sole** : l'activité de cette flottille est globalement normale sur la période pour ceux qui sont en mer, toutefois plusieurs navires sont en arrêt, d'autres sont à prévoir en mars.
- **Fileyeurs hauturiers à merlu** : l'activité est normale sur cette période, toutefois certains navires ont une activité de plus en plus au nord du golfe de Gascogne, certains navires commencent une activité en mer celtique et manche.
- **Fileyeurs côtiers et mixtes divers** : l'activité de cette flottille est globalement normale sur la période, mais plusieurs navires sont en arrêt.

D'une manière générale, pour les fileyeurs côtiers et pour les fileyeurs hauturiers à sole, la baisse du quota de soles et les arrêts temporaires qui en découlent vont affecter leur activité au cours de la période à risque (janvier à avril) et pourront potentiellement entraîner des changements de pêcheries (filet à baudroie notamment).

✓ Senne danoise

Lors de cette première quinzaine de mars, seulement **2 navires** ont pratiqué une activité à la **senne danoise**. Ce métier est pratiqué en alternance avec d'autres engins (chalut notamment). L'activité sur ce métier déjà faible depuis le début de l'année est encore en diminution.

L'image ci-dessous permet de visualiser les différents types d'engin de pêche présents dans le golfe de Gascogne :



● Engins de pêche actifs

● Engins de pêche passifs

Ifremer

Pour plus de détail sur les engins de pêche, vous pouvez consulter le site de l'Ifremer au lien suivant :

<https://wwwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-peche/comment/Les-engins>

Les données de suivi sont complétées et consolidées tout au long de l'hiver. Trois types de données nécessitent un travail scientifique de validation.

1. Les données d'échouages

Le Réseau national d'échouages (RNE), mis en place en 1972, est le principal outil de suivi des échouages de mammifères marins. Il est constitué de correspondants locaux (associations, organismes d'État, collectivités ou bénévoles) répartis sur toute la façade maritime française. Le réseau est coordonné par l'observatoire Pelagis, sous tutelle du ministère chargé de l'Environnement.

Tout échouage doit être signalé à Pelagis pour qu'intervienne le RNE. Les correspondants se rendent sur les plages à la suite des **signalements d'échouages** et collectent un ensemble d'informations selon un protocole standardisé (caractéristiques de l'animal, photographies, prélèvements de tissus et examens externes et internes). Après validation des données, ces informations consolidées sont intégrées dans la base de données par Pelagis.

Les données présentées dans le bulletin d'information pour la quinzaine précédente correspondent aux signalements d'échouages faits à Pelagis et peuvent donc évoluer, dans une faible mesure, compte tenu du délai nécessaire au traitement des données, notamment en période de pic d'échouages. **Le chiffre provisoire des individus ayant des traces de captures accidentelles par des engins de pêche** est communiqué en fonction des expertises réalisées lors de la période couverte par le bulletin.

Les échouages sur les côtes dépendent des conditions de dérives des carcasses en mer notamment les conditions météorologiques : la direction des vents peut favoriser ou non les échouages sur la côte.

C'est pourquoi l'Observatoire Pelagis et les professionnels de la pêche s'intéressent aux conditions de dérive des carcasses de dauphin en mer (baguage des captures et Dead Dolphin Tag).

Les carcasses qui s'échouent sont dans un état de décomposition variable, qui ne permet pas toujours de pouvoir établir les causes de la mort de l'animal. Au-delà d'une quinzaine de jours de dérive dans les conditions hivernales du golfe de Gascogne, on considère généralement que les examens internes et externes ne sont plus informatifs.

2. Les données des observateurs embarqués

Une des mesures d'amélioration des connaissances du plan d'action est l'embarquement d'observateurs scientifiques à bord des navires de pêches en interactions avec les cétacés, notamment les chalutiers pélagiques et les fileyeurs opérant dans le golfe de Gascogne lors de la



*Si vous découvrez un mammifère marin (cétacé ou phoque) échoué sur la plage, vivant ou mort, appelez l'observatoire Pelagis :
05 46 44 99 10
(7 jours/7)*



période hivernale. Cette mesure s'appuie sur le programme Obsmer⁶ et est financée par le ministère de la Mer.

Au cours de ces marées, les observateurs sont chargés de compter et d'identifier les espèces de mammifères marins capturés accidentellement, ainsi que renseigner le contexte de l'action de pêche (engin de pêche utilisé, zone de pêche, poisson ciblé). Ils assurent également le baguage des animaux capturés et enregistrent le lieu et la date auxquels l'animal est remis à l'eau.

Les données du **nombre de marées observées**, du **nombre de cétacés remontés dans les filets** et du **nombre d'individus bagués** sont publiées dans ces bulletins.

3. Les données déclaratives des captures accidentelles

La déclaration des captures accidentelles de mammifères marins est obligatoire pour tous les pêcheurs professionnels de la pêche français depuis le 1^{er} janvier 2019 par arrêté du 06/09/2018. Un guide⁷ d'aide à la déclaration a été distribué aux pêcheurs français pour les aider à reconnaître des espèces les plus communes de mammifères marins présents en métropole afin de renseigner leurs outils déclaratifs.

Ces outils déclaratifs sont différents selon la taille du navire : un navire supérieur à 12 m de longueur déclare par voie électronique (journal de pêche électronique) alors qu'un navire de moins de 12 m déclare par papier (fiche de pêche pour les <10 m et journaux de pêche). Le traitement de ces données déclaratives est donc différent avec des délais plus longs (entre 1 et 2 mois : transmission des papiers à la DML, envoi postal chez FranceAgriMer, saisie et intégration dans la base de données) pour les déclarations papier alors que le flux électronique est traité en temps réel.

Ces bulletins d'information communiquent les données déclaratives électroniques en temps réels mais ne peuvent suivre les données sous forme de papier de manière exhaustive, notamment pour les navires de taille inférieure à 10 m. Ces données ne reflètent donc pas la totalité des déclarations faites par les pêcheurs à un instant T.

Ces chiffres sont donc à prendre avec précaution, en prenant en compte le temps de validation des données par les différents acteurs. Un bulletin d'information final sera publié pour communiquer un bilan consolidé de toutes les actions entreprises lors de cet hiver 2021-2022.

⁶ <https://sih.ifremer.fr/Ressources/ObsMer>

⁷ <https://agriculture.gouv.fr/comprendre-et-prevenir-les-captures-accidentelles-de-mammiferes-marins>



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*